

027-212705404-20210410-1259-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'EUREARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 02/04/2021

Séance du Samedi 10 Avril 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 13/04/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

VOTES : 14 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le samedi 10 avril à 18h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 02 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT, Rémy PONT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Alexandre PARIS (pouvoir remis à M. MAZURE)

Secrétaire de séance : Katia DRAGEE.

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2021-12

Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (annule et remplace la délibération 2021-10 du 18.2.2021)

La délibération 2021-10 du 18 février 2021 est annulée et remplacée par celle-ci afin de prendre en compte le transfert au profit des communes de la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité pour l'année 2021 :

- De conserver le taux de la TFPNB de 57.25%
- De voter un taux TFPB de 49.99% comprenant le taux TFPB communal de 29.75% et le taux TFPB départemental de 20.24% (la commune ne souhaitant pas augmenter son taux de TFPB).

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 avril 2021.
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

